



Accident responsable sans assurance

Par **davy**, le **28/10/2012 à 18:39**

Bonjour,
Mon amie, jeune conductrice a souscrit a une assurance suite a la reception d'un vehicule que je lui ai offert. Malheureusement quelques semaines plus tard elle entre en collision avec un vehicule. Mon amie et cette conductrice font un constat ensemble et les deux parties signent. Cependant en contactant son assurance decouvre qu'elle n'était pas assurée au moment des faits car sa carte bleue a été refusée. La proposition de contrat établie n'est donc restée qu'au stade de proposition. Le souci c'est que la conductrice adverse a déjà entamé des procédures: son vehicule étant déjà en cours de réparation après passage d'un expert chez le carrossier. Mon amie est donc très angoissée et je ne sais comment la reconforter.
Que pourrait-il passer maintenant pour elle?
Croyez-vous que l'assurance de l'autre partie pourrait ne pas se contenter de demander un règlement de la garantie accordé à son assuré?
Je vous remercie beaucoup.
Davy

Par **chaber**, le **29/10/2012 à 06:06**

bonjour,
Lorsque la compagnie d'assurances adverse aura connaissance de la non-assurance de votre amie elle lui adressera un courrier lui réclamant le montant du préjudice de sa cliente.
Si votre amie en assume le paiement par retour l'affaire devrait en rester là.